



SESSION  
04/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021  
Reçu en préfecture le 07/10/2021  
Affiché le   
ID : 007-210703195-20211004-DELIB982021-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :  
Questions Financières  
Diverses

Exercice : 29  
Présents : 20  
Absents : 9

Pour : 28  
Abstentions : ...  
Contre : 1

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatre octobre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Michel), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Noël), Mme Keskin (pouvoir à M. Jouve), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Griffé), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : M. Mazeyrat

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- Décide le remboursement des frais de restauration à Madame GRIMOUD Nathalie, dans le cadre des rencontres contrat de ville et de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour un montant de 41 € et 55,70 €.
- Décide le remboursement de la visite médicale obligatoire des conducteurs à Monsieur Martin Mathieu, Agent technique.
- Décide le remboursement du sinistre du 08/07/2021 à la Maif pour un montant de 411,56 €.
- Décide l'emploi de Monsieur TABUTAUD Jimmy en qualité de vacataire, pour deux missions de formation bâton et techniques professionnelles d'intervention, à l'attention des policiers municipaux. La rémunération est fixée sur la base forfaitaire unitaire de 150 €.
- Décide de corriger deux erreurs matérielles dans la délibération n°45 du conseil municipal du 08/04/2021. Il convient de remplacer la parcelle CD 111 par la parcelle CD 211, ainsi que corriger l'orthographe du nom des vendeurs : Monsieur et Madame CZESZYNSKI.
- Décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 360 € à l'association « Kleber en tête » pour le financement de matériaux pour la construction de bacs en bois sur la place Garibaldi.
- Décide le remboursement des frais de restauration à Madame BAYLE Cécile, dans le cadre d'un déplacement à un séminaire à Blois et pour un montant de 38,50 €.

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-210703195-20211004-DELIB982021-DE

- Autorise l'acquisition du véhicule Traffic Combi Zen Energy immatriculé EY 413 RX, sous contrat de crédit-bail DIAC N° 18353434B du 17 juillet 2018, par levée d'option d'achat pour un montant de 14 000,02 € TTC.

- Dans le cadre d'un mandat spécial donné à Madame Cécile BAYLE, Madame Pascale TOLFO et Monsieur Olivier PEVERELLI, décide la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration à l'occasion du 103° Congrès des Maires, les 16-17-18 novembre 2021 à Paris.

Pour extrait conforme

Le Maire

**Olivier PEVERELLI**

